



## **Présentation des états financiers**

Les états financiers du Syndicat et de chacune des sections ont été présentés. Les prévisions budgétaires ont été adoptées par vos personnes déléguées.

## **Application MaCSQ**

Tout d'abord, lancée en version bêta en juin dernier, l'application MaCSQ a depuis été testée à l'interne et améliorée. Elle rassemble toutes les informations pertinentes de Champlain, en plus des contenus de la Centrale et de la Fédération.

Une de ses fonctionnalités principales est l'envoi de notifications « push », utiles pour des mobilisations spontanées ou des chaînes de courriels aux députés. C'est un outil qui est disponible pour les membres. Pour télécharger l'application sur iOS ou Android, rendez-vous à [lacsq.org/macsq/](http://lacsq.org/macsq/).

## **Comité APD**

Pour donner suite aux orientations définies lors du dernier Congrès du Syndicat de Champlain, le Conseil d'administration a mandaté un comité des assemblées personnes déléguées pour revoir les pratiques et la culture organisationnelle des assemblées. Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Guylaine Bachand (**Des Patriotes soutien**)
- David Ricard (**Des Patriotes soutien**)
- Stéphane Dupray (**Salaberry**)
- Dominic Hébert (**Salaberry**)
- Mylène Patino (**Des Patriotes enseignant**)
- Isabelle Perreault (**Marie-Victorin**)
- Jean-François Guilbault (**Président**)

En marge des observations du comité, un sondage circule afin de recueillir l'avis de vos personnes déléguées et améliorer la tenue des assemblées. À Champlain, nous tentons toujours d'améliorer nos pratiques!

## **Porte ton pyj**

Sandra Boudreau a transmis l'invitation du comité Champlain du Mouvement ACTES à participer à *Porte ton pyj* au profit d'Opération Enfant Soleil. Le 20 février 2025, les membres et les élèves sont encouragés à porter un pyjama à l'école en échange d'un don symbolique de 2 \$.

Comme elle l'a mentionné, c'est une magnifique occasion de sensibiliser les élèves à la solidarité et à l'empathie! Si vous participez, lors de la remise des dons, pensez à mentionner « Syndicat de Champlain » dans la boîte de commentaires. Ça permettra de vérifier la portée de la participation de Champlain. Merci pour votre générosité!

## **Tournée des établissements : « Facteurs de protection et risques psychosociaux, sachez les reconnaître ».**

Marjorie Racine et Ani Deschênes ont présenté les objectifs de la tournée de cette année, qui met l'accent sur l'identification des facteurs de protection et des risques psychosociaux dans vos milieux.

Afin d'adapter au mieux cette démarche à votre réalité, un sondage d'appréciation sera diffusé pour recueillir vos commentaires en vue de la tournée 2025-2026. Nous vous invitons à y participer et à vous inscrire si ce n'est pas déjà fait. Cette initiative a été mise en place pour vous, profitez-en !

## **Suivi du comité EHDAA**

Caroline Manseau, vice-présidente a ensuite repris le flambeau pour présenter les trois mandats sur lesquels se penche présentement le comité EHDAA.

1. Combiner le formulaire d'accès aux services et celui des projets du quartier afin de simplifier le tout.
2. Mettre à jour le un guide pour soutenir les comités EHDAA des écoles afin d'aider les milieux.
3. Créer un guide sur les plans d'interventions (PI) afin que le message transmis aux établissements soit uniforme.

Un point important a également été soulevé : la consultation sur la politique des élèves EHDAA, qui n'a pas été révisée depuis 1999. Vos représentants au comité EHDAA CSSMV ont officiellement demandé que les comités EHDAA écoles soient consultés afin que cette politique reflète la réalité actuelle du terrain.

Nous vous encourageons vivement à partager votre avis dans le cadre de cette consultation. Si nécessaire, n'hésitez pas à demander du temps à votre direction pour y participer, car les délais doivent être raisonnables. Plus nous serons nombreux à contribuer, plus cette politique pourra répondre aux besoins des enseignants et des élèves.

## **Saut de paie**

Le phénomène du saut de paie est particulier aux enseignants réguliers et il se produit quelques fois dans une carrière. Il est méconnu et c'est pourquoi Caroline Manseau a tenté de démystifier le tout car plusieurs informations circulent et elles sont loin d'être toutes exactes. Pour avoir accès à l'intégralité des détails, vous êtes invités à consulter l'Info Marie-Victorin paru le 29 janvier 2025. En voici toutefois les grandes lignes :

### **Corrélation entre deux facteurs causant le saut de paie :**

D'abord, le salaire des enseignants est basé sur une année de travail comptant 200 jours et il est réparti en 26 versements de 10 jours payables, contenus dans une période de 14 jours civils, soit 26 versements X 14 jours civils = 364 jours par année. Considérant que les années comptent 365 ou 366 jours, il se crée inévitablement un intervalle qui, un jour ou l'autre, crée un écart entre la dernière paie d'une année scolaire et la première de la suivante.

Ensuite, le second fait important à mettre en relation avec le premier relève de la convention collective nationale. La clause 6-8.01 a) détermine à quel moment la 1<sup>re</sup> paie de l'année sera versée : *À compter du début de l'année de travail, l'enseignante ou l'enseignant reçoit, tous les deux jeudis, 1/26 des montants annuels applicables en traitement, suppléments et primes, le 1<sup>er</sup> jour de travail de la période 1 de paie visée.*

### **Conclusion :**

Après quelques années, il arrive donc qu'un écart se creuse entre le versement de la 26<sup>e</sup> paie (la dernière) d'une année scolaire et la 1<sup>re</sup> paie (au retour des vacances estivales) de la suivante.

**Voilà ce qu'est un saut de paie!**

## **Calendriers 2025-2026**

Bonne nouvelle! Les deux demandes syndicales qui avaient été faites ont été retenues :

1. Déplacer le bloc de journées pédagogiques de novembre

2. Ne pas déterminer à l'avance les journées pédagogiques qui seraient effectuées en télétravail et plutôt laisser les milieux en déterminer les moments à la suite des discussions tenues dans le cadre de leur CPEE.

## **Déboulage**

La vice-présidente de la section Marie-Victorin a terminé l'assemblée en parlant du déboulage. Cette pratique vise les enseignants du secondaire. Initialement prévue à titre de mesure exceptionnelle, elle est progressivement devenue la norme avec la promotion automatique des élèves d'une année à l'autre.

Dès l'année scolaire 2025-2026, la consigne ministérielle qui interdit le déboulage sera appliquée, ce qui entraînera forcément un impact sur l'organisation scolaire. Nous vous encourageons à anticiper ces changements en y trouvant des solutions en collaboration avec vos directions.